



**SERVICE PUBLIC**  
**D'EXPLOITATION D'UNE USINE**  
**DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

---

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité**  
**du Service Public de l'eau**

**Exercice 2022**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5**  
**du Code Général des**  
**Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	3
2.	INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
	<b>2.1 MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE S.E.L.L.....</b>	<b>4</b>
	2.2 POINT DE PRELEVEMENTS DE L'EAU BRUTE (EAU DESTINEE A ETRE TRAITEE).....	5
	2.3 QUALITE DE L'EAU BRUTE .....	5
	2.4 PRODUCTION ET TRAITEMENT .....	5
	2.5 DISTRIBUTION.....	6
	2.6 VOLUMES.....	7
	2.7 EVENEMENTS MAJEURS D'EXPLOITATION 2022 .....	8
	2.8 REPARTITION DES ABONNES PAR COLLECTIVITE .....	8
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
	3.1 PARAMETRES DE QUALITE DE L'EAU FOURNIE, ANALYSES ARS .....	9
	3.2 AUTOCONTROLE .....	9
	3.3 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU P108.3.....	10
	3.4 INDICE DE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION P104.3.....	10
4.	INDICATEURS FINANCIERS DE L'EXPLOITANT .....	12
	4.1 COMPTE ADMINISTRATIF.....	12
	4.2 ETAT DE LA DETTE .....	12
	4.3 PERSONNEL.....	12
5.	INDICATEURS FINANCIERS DU SYMPAE .....	13
	5.1 EVOLUTION DE LA TARIFICATION D'ACHAT D'EAU BRUTE .....	13
	5.2 RECETTES D'EXPLOITATION DU S.Y.M.P.A.E.....	13
	5.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	14
	5.4 MONTANT DES AMORTISSEMENTS.....	15
	5.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	15
6.	PROGRAMME DES TRAVAUX .....	15

## 1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau Potable, désigné SYMPAE, a pour objet la production d'eau potable pour ses collectivités adhérentes. Pour cela il s'est doté d'équipements nécessaires au traitement et à l'adduction d'eau jusqu'au point de distribution de chaque collectivité.

Les collectivités adhérentes au SYMPAE sont les suivantes :

Collectivités	Population totale au 01/01/2022	Population totale au 01/01/2023
▪ BAS-EN-BASSET	4 463	4 530
▪ BEAUZAC	3 036	3 055
▪ LES VILLETES	1 488	1 499
▪ MONISTROL-SUR-LOIRE	9 300	9 393
▪ SAINTE-SIGOLENE	6 090	6 120
▪ SIAEP HAUT-FOREZ	11 991	10 531
▪ AUREC-SUR-LOIRE	6 225	6 249
Population totale	42 593	41 377
	*retrait d'Usson-en-Forez	

Pour gérer ses ouvrages, le S.Y.M.P.A.E. a adhéré au Syndicat des Eaux Loire-Lignon, désigné S.E.L.L., le 15 décembre 2009, syndicat mixte fermé à la carte, qui a pour objets, d'une part, la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et d'autre part, le service public d'assainissement non collectif ou SPANC. En fonction du niveau du service souhaité, chacun des membres du S.E.L.L. transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibérations en application des statuts votés le 26/09/2019.

Le S.Y.M.P.A.E. a transféré au S.E.L.L. la production d'eau potable, qui consiste en :

- La gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la production d'eau potable de la ressource jusqu'au point de livraison des collectivités
- La surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Le repérage et l'établissement des plans des divers ouvrages et réseaux
- L'entretien et la désinfection des réservoirs
- L'entretien des abords de la station de production d'eau potable et de ceux des réservoirs

Le S.Y.M.P.A.E. reste propriétaire de l'ensemble des ouvrages de production d'eau dont il a transféré la gestion au S.E.L.L.

Une convention fixe les modalités du financement de cette gestion.

Le S.E.L.L. détermine l'ensemble des charges d'exploitation des équipements et soumet en fin d'année au S.Y.M.P.A.E. le montant prévisionnel de l'année à venir.

Ces frais se répartissent en deux catégories :

- N°1 les frais liés à la production d'eau (l'électricité et les produits de traitements)
- N°2 les frais liés à l'exploitation des ouvrages :
  - Les frais de fonctionnement régulier de la station de traitement (entretien, maintenance, traitement des boues),

- Les frais de fonctionnement réguliers de la conduite d'interconnexion du Puits du Vert,
- Les frais de fonctionnement réguliers des stations de pompage de Confolent et Pont de Lignon pour l'alimentation en secours du SYMPAE,
- Les frais d'entretien et de maintenance des stations de pompage (La Borie pour Sainte Sigolène),
- Les frais d'entretien des réseaux d'adduction d'eau,
- Les frais de personnel et de transport,
- Les frais généraux.

## 2. INDICATEURS TECHNIQUES

### 2.1 Moyens mis en œuvre par le S.E.L.L

Pour accomplir l'ensemble de ses missions, le S.E.L.L. s'est doté de services, bâtiments, équipements et personnels.

Le S.E.L.L. est à la disposition des usagers qui peuvent :

- Soit se présenter aux bureaux du Syndicat  
19 route de Monistrol  
43600 S<sup>te</sup> SIGOLENE
- Soit lui téléphoner directement, au :  
04-71-66-62-11
- Soit obtenir des renseignements par fax au :  
04-71-66-18-68  
ou mail : [infos@sell43.fr](mailto:infos@sell43.fr)

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00

site internet [www.sell43.fr](http://www.sell43.fr)

Pour assurer ce service le Syndicat met à disposition des usagers :

1. Une équipe comprenant :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 1 Responsable Traitement/Electromécanique
- 3 électromécaniciens
- 4 Agents pour le Traitement de l'Eau
- 6 personnes chargées de la gestion des abonnés, gestion des marchés, gestion du personnel, comptabilité et du secrétariat
- 2 dessinateurs
- 1 gestionnaire du stock
- 1 technicien encadrant les fontainiers
- 14 fontainiers chargés de la surveillance des ouvrages et réseaux et de la relève des compteurs
  - ◆ dont 2 agents chargés de la réalisation des branchements d'eau

**Soit au total 34 personnes**

2. Un service d'astreinte téléphonique (Tel : 04-71-66-62-11) et un service d'intervention, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.

Le personnel affecté à la gestion des équipements du SYMPAE représente trois équivalents temps plein répartis dans les fonctions suivantes :

- Direction/Gestion RH
- Traitement de l'Eau
- Electromécanique
- Fontainerie/Plan
- Gestion des stocks/achats

### ***2.2 Point de prélèvements de l'eau brute (eau destinée à être traitée)***

L'eau brute est achetée à la ville de St Etienne dans le cadre d'une convention établie le 12 juin 2009 et provient du barrage de Lavalette, sur le cours du Lignon, pour lequel une procédure de périmètre de protection est en cours. Cette eau brute est acheminée à proximité de l'UTEP par la conduite forcée du Lignon. En cas d'indisponibilité de cette ressource, l'eau brute peut être prélevée dans la Loire au lieu-dit Confolent par une conduite de transfert.

### ***2.3 Qualité de l'eau brute***

Cette eau brute, d'origine superficielle et traversant des terrains granitiques, est faiblement minéralisée et légèrement acide (pH  $\cong$  6.60). Elle présente un caractère agressif vis à vis du calcaire et corrosif vis à vis des métaux. Elle est conforme aux normes des eaux brutes, mais nécessite un traitement physique et chimique approprié.

La Turbidité (le trouble de l'eau) : l'eau brute est en générale faiblement chargée mais colorée par la présence de matières minérales et de colloïdes dans la retenue. Lors de fortes précipitations dans la région du point de prélèvement, la turbidité peut alors augmenter.

La température : elle fluctue de 4 à 16 °C et catalyse les réactions chimiques.

Les matières organiques : elles sont généralement présentes en faible proportion.

Les nitrates : ils sont présents en très faible concentration.

### ***2.4 Production et traitement***

L'UTEP du SYMPAE, située au lieu-dit Les Chenanches à Monistrol, peut produire à son débit maximum : 700 m<sup>3</sup>/h, sous 20 heures de fonctionnement, soit 14 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour.

#### **Filière de traitement**

DEGRILLAGE

PREREMINERALISATION AVEC CHAUX ET GAZ CARBONIQUE

COAGULATION AU WAC HB

FLOCCULATION AU POLYMERE

INJECTION POSSIBLE DE CHARBON ACTIF EN GRAIN

FLOTTATION

INTER-REMINERALISATION AVEC DE LA CHAUX

INJECTION POSSIBLE DE PERMANGANATE DE POTASSIUM

FILTRATION SUR SABLE

DESINFECTION PAR UV

POST-REMINERALISATION PAR DE LA SOUDE

CHLORATION PAR EAU DE JAVEL

### Liste et caractéristiques des ouvrages de stockage

Situés sur le site de La Borie :

Un réservoir d'eau brute de capacité de 800 m<sup>3</sup>

Deux réservoirs d'eau traitée de capacité de 800 m<sup>3</sup> chacun

Une bâche d'eau traitée de capacité de 200 m<sup>3</sup> au lieu-dit les Chenanches.

Le secours Loire est constitué de 2 unités.

La première est une exhaure (situé à Confolent) : une bâche de 30 m<sup>3</sup> alimentée en permanence par la Loire avec deux pompes immergées qui refoulent l'eau brute vers la station de reprise.

La seconde est la station de reprise : une bâche de 150 m<sup>3</sup> avec trois pompes de reprise qui refoulent l'eau brute vers le réservoir d'eau brute de la Borie.

### Nature et quantité annuelle des consommations en réactifs

CO<sub>2</sub>: 115 747 kg

Coagulant PAX XL7: 86 526 l

Soude: 24 000 l

Javel : 13 600 l

Chaux : 80 t

Polymère : 250 kg

KMnO<sub>4</sub> : 0 kg

Quantité annuelle de boues produites : 188 T

Date de nettoyage des réservoirs : Nettoyage Sept 2022 pour l'eau traitée

Eau brute périodicité : Dernier nettoyage en octobre 2018 périodicité fonction de la turbidité observée sur une longue période

Eau traitée périodicité : 1 an

## ***2.5 Distribution***

### Nombre de compteurs généraux ou débitmètres par nature et diamètre

Débitmètres :

Diamètre 65 : 1

Diamètre 125 : 1

Diamètre 150 : 4

Diamètre 200 : 3

Diamètre 250 : 1

Diamètre 300 : 2

Diamètre 350 : 2

Age du parc compteurs : 2009. De plus, tous les compteurs (servant à la facturation) ont été vérifiés à l'automne 2022 par une société agréée. Seul le compteur qui alimente le réservoir de Monistrol en gravitaire présentait un écart conséquent, il a été changé par un débitmètre neuf de même type et même marque.

## 2.6 Volumes

Volume acheté : c'est le volume d'eau brute acheté à un service extérieur pour la production d'eau potable.

Volume produit : c'est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	2018	2019	2020	2021	2022
Volume acheté	400 m <sup>3</sup> /h	1 456 495 m <sup>3</sup>	1 525 873 m <sup>3</sup>	1 401 102 m <sup>3</sup>	1 428 427 m <sup>3</sup>	1 465 339 m <sup>3</sup>
Volume Loire		0 m <sup>3</sup>	22 772 m <sup>3</sup>	268 344 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	52 573 m <sup>3</sup>
Total		1 456 495 m <sup>3</sup>	1 548 645 m <sup>3</sup>	1 669 446 m <sup>3</sup>	1 428 427 m <sup>3</sup>	1 517 912 m <sup>3</sup>
Volume produit	280 m <sup>3</sup> /h	1 343 027 m <sup>3</sup>	1 442 966 m <sup>3</sup>	1 515 938 m <sup>3</sup>	1 330 208 m <sup>3</sup>	1 437 635 m <sup>3</sup>
% perte		-7.79%	-6.82%	-9.20%	-6.88%	-5.29%

### Le volume Loire

- 2019 : correspond au volume pompé pour les essais de bon fonctionnement et lors de la coupure de la conduite forcée par Saint Etienne Métropole du 13 mai au 17 mai 2019.
- 2020 : La station a été secourue par le secours Loire du 3/09/2020 au 28/10/2020 pour un problème de qualité d'eau sur le Lignon (concentration élevée en MO).
- 2022 : La station a été secourue par le secours Loire du 25/04/2022 au 03/05/2022 pour palier à un entretien programmé de la conduite forcée par Saint Etienne Métropole

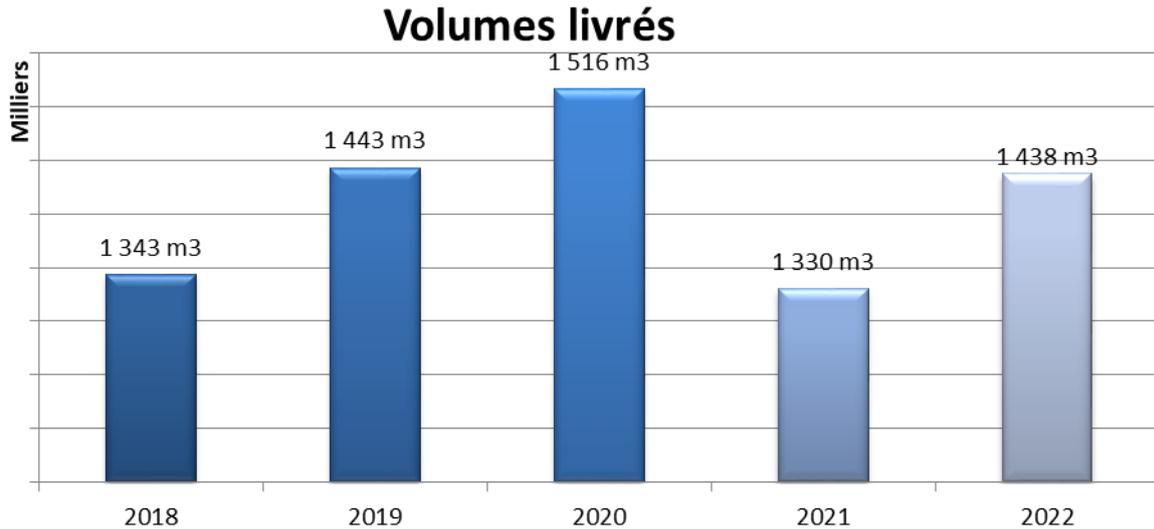
Volumes produits et livrés de la semaine de pointe des 5 dernières années avec les dates correspondantes: du 15 au 21 Juin 2020 (44 661 m<sup>3</sup>)

Besoin du jour de pointe : 7 109 m<sup>3</sup> le 22 Juin 2020

Tableau des volumes distribués aux collectivités :

Collectivités	2018	2019	2020	2021	2022	Var n/n-2
Monistrol-sur-Loire	620 953 m <sup>3</sup>	609 405 m <sup>3</sup>	617 104 m <sup>3</sup>	614 671 m <sup>3</sup>	602 301 m <sup>3</sup>	-2.0%
Ste Sigolène-Les	418 912 m <sup>3</sup>	408 919 m <sup>3</sup>	432 151 m <sup>3</sup>	399 329 m <sup>3</sup>	403 822 m <sup>3</sup>	+1.1%
Beauzac	89 054 m <sup>3</sup>	169 511 m <sup>3</sup>	183 073 m <sup>3</sup>	126 258 m <sup>3</sup>	125 971 m <sup>3</sup>	-0.2%
SIAEP	134 666 m <sup>3</sup>	178 176 m <sup>3</sup>	189 469 m <sup>3</sup>	100 726 m <sup>3</sup>	191 598 m <sup>3</sup>	+90.2%
Bas-en-Basset	79 442 m <sup>3</sup>	76 955 m <sup>3</sup>	94 141 m <sup>3</sup>	89 224 m <sup>3</sup>	113 943 m <sup>3</sup>	+27.7%
Volume Lignon	1 343 027 m <sup>3</sup>	1 442 966 m <sup>3</sup>	1 515 938 m <sup>3</sup>	1 330 208 m <sup>3</sup>	1 437 635 m <sup>3</sup>	+8.1%
Volume Loire						
Total vol livré	1 343 027 m <sup>3</sup>	1 442 966 m <sup>3</sup>	1 515 938 m <sup>3</sup>	1 330 208 m <sup>3</sup>	1 437 635 m <sup>3</sup>	+8.1%

Le volume est en progression de +8.1% en raison des volumes livrés notamment au SIAEP et à Bas-en-Basset.

**2.7 Evènements majeurs d'exploitation 2022**

- ✓ **Difficultés rencontrées** : Depuis l'installation du COTmètre en ligne, le paramètre Carbone Organique Total est observé plus facilement et précisément. Entre la gestion du process et des eaux brutes qui évoluent, la référence qualité a été très peu dépassée en 2022.
- ✓ **Travaux** :  
Vérification du parc compteur. 13 compteurs (servant à la facturation) ont été contrôlés par la société agréée SOCOTEC. Tous ont été jugés conformes en comparaison à leur valise de contrôle sauf le compteur « alimentation réservoir Monistrol en gravitaire ». Nous avons noté une dérive anormale, le débitmètre a donc été remplacé par un neuf.

**2.8 Répartition des abonnés par collectivité**

Collectivités	nb abonnés 2017	nb abonnés 2018	nb abonnés 2019	nb abonnés 2020	nb abonnés 2021	Struct	△ valeur
MONISTROL S/LOIRE	4 906	5 019	5 021	5 086	5 134	27%	+48
SAINTE-SIGOLENE	2 918	2 942	2 946	2 966	3 007	16%	+41
LES VILLETES	660	673	675	681	695	4%	+14
BAS EN BASSET	2 497	2 559	2 585	2 626	2 681	14%	+55
BEAUZAC	1 577	1 597	1 599	1 616	1 634	8%	+18
S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ	5 836	6 091	6 114	6 005	6 083	32%	+78
Total distribution	18 394	18 881	18 940	18 980	19 234	100%	+254

**Linéaire du réseau de desserte**

Linéaire du réseau hors branchements en km	20.478
--	--------

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1 Paramètres de qualité de l'eau fournie, analyses ARS

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (Code de la Santé Publique – article L 19).

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, les substances indésirables, les substances toxiques, les pesticides et produits apparentés et la qualité microbiologique.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 20 décembre 2001. Les prélèvements sont réalisés par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), Service Santé-Environnement.

#### Résultats d'analyses ARS

#### Limites de qualité

Production : sortie station			
Nbre analyses	Eau conforme	Eau non conforme	Observations
5	5	0	/

#### 3.2 Autocontrôle

Sur l'eau brute (avant son traitement) :

Série d'analyses quotidiennes : température, pH, turbidité et conductivité

Série d'analyses hebdomadaires : TAC, ammonium, manganèse et fer, analyses qui peuvent être plus fréquentes en période d'étiage.

Sur l'eau traitée :

Analyses quotidiennes : température, pH, turbidité, conductivité, TAC, TH, ammonium, manganèse, chlore total, chlore libre et aluminium dissous.

Production : sortie station : références de qualité

BACTERIOLOGIE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 101.1
Coliformes totaux	5	5	100%
Spores	5	5	100%

PHYSICO-CHIMIQUE	Nombres	Conformes	Taux de conformité P 102.1
Turbidité (trouble de l'eau)	5	5	100%
pH	5	5	100%
Aluminium	4	4	100%
Conductivité	5	5	100%
Coloration	5	5	100%
COT	5	4	80%

**3.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau P108.3**

100% arrêté inter préfectoral N°ARS/DT43/2011/111 du 11 aout 2011 relatif à la protection des prises d'eau potable des barrages de la Lavalette et de la Chapelette déclarant d'utilité publique, au titre du Code de la Santé publique et au bénéfice de la ville de Saint Etienne, l'établissement des périmètres de protection des captages, ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

**3.4 Indice de rendement du réseau de distribution P104.3**

<b>P104.3 - Rendement du réseau de distribution</b>	<b>2022</b>
( Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) ) x 100	
	1 443 832
VP.059 - Volume produit	m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
	1 437 635
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	
VP.220 - Volume de service	
Rendement > 100% en raison des incertitudes de lecture estimées à 1.5% sur chaque débitmètre →	99.6

**P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés**

( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) ) / Linéaire de réseau hors branchements /365

Variables utilisées pour le calcul :

	1 443 832
VP.059 - Volume produit	m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
	1 437 635
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	20.478
	1.08

**P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau**

[ Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) - Volume consommé sans comptage (facultatif) - Volume de service (facultatif) ] / Linéaire de réseau hors branchements /365

Variables utilisées pour le calcul :

	1 443 832
VP.059 - Volume produit	m3
VP.060 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)	
VP.061 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)	
	1 437 635
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m3
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	

VP.221 - Volume consommé sans comptage	
VP.220 - Volume de service	
VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements	20.478 kms
	Valeur = 0.83

**P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20

Variables utilisées pour le calcul :

VP.077 - Linéaire de réseau hors branchements

VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)

Valeur = 1

**P 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

	Pts
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide)	10
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide)	4
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie ouvrage, précision cartographique)	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	0
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
	Total = 92/120

**4. INDICATEURS FINANCIERS DE L'EXPLOITANT****4.1 Compte administratif**

Le Syndicat des Eaux Loire-Lignon est un établissement public de coopération intercommunale tenu à l'obligation d'avoir un budget.

Ce budget, sous nomenclature comptable M14, est assujéti à la T.V.A.

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 se décompose comme suit :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	2 609 757.85 €	3 078 277.17 €	Excédent 468 519.32 €
Section d'Investissement	104 199.99 €	202 271.76 €	Excédent 98 071.77 €
	Résultat de clôture	Excédent	566 591.09 €

L'excédent de Fonctionnement reprend l'excédent du Compte Administratif de 2021 (419 623.36 €).

**4.2 Etat de la dette****Dette en Capital au 31/12/2022**

*	Caisse d'Epargne	171 833.42 €
*	Caisse Finan. Local	<u>1 757.52 €</u>
		173 590.94 €

**Montant des échéances**

*	Caisse d'Epargne	25 028.80 €
*	Caisse Finan. Local	<u>1 781.01 €</u>
		26 809.81 €

Extinction de deux emprunts en 2022.

**4.3 Personnel**

Nombre d'agents affectés au service et la masse salariale affectée à la convention en distinguant personnel directement ou exclusivement affectés à la convention et agents mutualisés sur plusieurs services.

17 agents affectés au service SYMPAE mutualisés avec les autres services du Syndicat des Eaux Loire Lignon et représentant 3 équivalent temps plein.

Masse salariale 2022 : 124 587.40 €

**5. INDICATEURS FINANCIERS DU SYMPAE****5.1 Evolution de la tarification d'achat d'eau brute**

PREVISION ACHAT EAU BRUTE		Origine conven. 07/09	Révisée 1er sem. 2021 base vol annuel	Révisée 2nd sem. 2021 base vol annuel	Révisée 1er sem. 2022 base vol annuel	Révisée T3 sem. 2022 base vol annuel	Révisée T4 2022 base vol annuel
part proportionnelle au volume livré V pour couvrir les charges d'exploitation des ouvrages d'adduction	R	0.0146 € HT/m3	0.0167 € HT/m3	0.0176 € HT/m3	0.0196 € HT/m3	0.0227 € HT/m3	0.0227 € HT/m3
protection de la ressource	F1	36.75 €/sem	42.14 €/sem	44.38 €/sem	49.41 €/sem	57.17 €/sem	57.17 €/sem
gestion du barrage	F2	449.50 €/sem	515.42 €/sem	542.81 €/sem	604.38 €/sem	699.23 €/sem	699.23 €/sem
limite du débit acheminé sur les ouvrages d'adduction par la Ville sur le droit d'eau du Syndicat	Qade	24.97 l/s					
limite du débit livré au syndicat par la ville sur le droit d'eau de la Ville dans le cadre de cette convention	Qlse	103.53 l/s					
vol consommation	V	1 275 735 m3	728 670 m3	699 757 m3	711 370 m3	407 423 m3	377 557 m3
redevance prélèvement AELB		0.034 €	0.0354 €	0.0354 €	0.0257 €	0.0257 €	0.0257 €
<b>Facturation SDE (P=F1 x (Qade+Qlse) + F2 x Qlse + F3 + R x V)</b>		122 134.55 €	71 283.58 €	74 562.10 €	83 205.61 €	89 161.23 €	88 308.17 €
Frais de protection de la ressource = F1 x (Qade+Qlse)	F1	9 444.75 €	5 414.99 €	5 702.83 €	6 349.19 €	3 673.17 €	3 673.17 €
Frais de gestion du barrage = F2 x Qlse	F2	93 073.47 €	53 361.43 €	56 197.12 €	62 571.46 €	36 195.64 €	36 195.64 €
location an compteur diam 150	F3	495.30 €/sem	338.37 €/sem	346.43 €/sem	342.11 €/sem	175.10 €	
Part proportionnelle = R x V	R x V	18 625.73 €	12 168.79 €	12 315.72 €	13 942.85 €	9 248.50 €	8 570.54 €
Redevance prélèvement AELB		43 374.99 €	25 794.92 €	24 771.40 €	18 282.21 €	10 470.77 €	9 703.21 €
Coût total HT		165 509.54 €	97 078.50 €	99 333.50 €	101 487.82 €	59 763.19 €	58 142.57 €
Prélèvement agence Régularisation sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	Coût total TTC	174 612.57 €	102 417.82 €	104 796.84 €	92 451.84 €	63 050.16 €	61 340.41 €
	Coût est. / m3	0.1297 € HT/m3	0.1332 € HT/m3	0.1420 € HT/m3	0.1427 € HT/m3	0.1467 € HT/m3	0.1540 € HT/m3

	Vol facturé	Prix de vente HT	cts/m <sup>3</sup>
2021	1 428 427 m3	196 412 €	13.75 € HT/m3
2022	1 496 350 m3	205 538 €	13.74 € HT/m3

Les frais de gestion et de protection de la ressource (charges fixes) représentent 62% du coût d'achat.

**5.2 Recettes d'exploitation du S.Y.M.P.A.E**

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
Ventes d'eau non domestiques	176 912.23	191 622.98	180 207.93	196 411.33	205 536.91	4.65%
Contributions des membres	789 570.00	840 732.00	892 973.00	892 057.00	972 889.00	9.06%
<b>TOTAL</b>	<b>966 482.23</b>	<b>1 032 354.98</b>	<b>1 073 180.93</b>	<b>1 088 468.33</b>	<b>1 178 425.91</b>	<b>8.26%</b>

### 5.3 Financement des investissements

Bilan financier des travaux engagés depuis 2016, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics pour financer ces travaux.

	Dépenses HT					Total 2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Programmes d'équipement	3 045 €	25 060 €	1 710 €	35 649 €	10 200 €	87 085 €

Détail des dépenses d'investissement réalisées en 2022 :

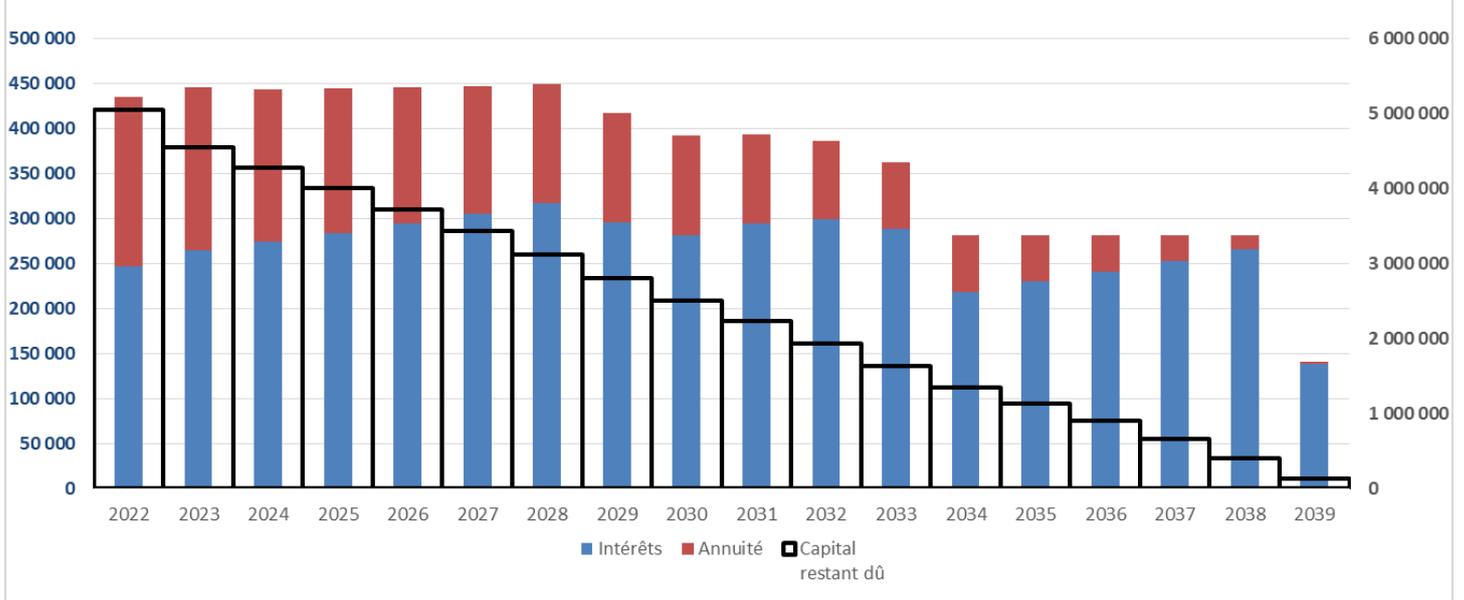
Tiers	Objet	HT
SAS IRH INGENIEUR CONSEIL	Réalisation Etude de faisabilité réalisation conduite AEP s	10 200 €

- Etat de la dette :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/n
2008	52 869	43 437	9 432	0
2009	241 723	173 166	68 558	1 590 568
2010	360 496	255 157	105 339	5 922 010
2011	365 839	255 397	110 442	5 816 671
2012	362 148	246 354	115 795	5 706 229
2013	360 253	238 845	121 408	6 081 194
2014	393 409	233 397	160 013	6 254 241
2015	420 099	226 701	193 398	6 207 934
2016	420 962	221 088	199 874	6 014 537
2017	430 998	214 718	216 281	5 958 882
2018	432 081	208 677	223 404	5 742 602
2019	433 221	202 346	230 876	5 519 197
2020	434 961	196 249	238 712	5 288 322
2021	435 685	188 753	246 932	5 049 609
2022	438 070	182 517	255 553	4 802 677
2023	446 126	181 529	264 596	4 547 124

Le coût résiduel au 31/12/22 est de 6 177 k€ jusqu'en 2039 (dont 1 360 k€ d'intérêts).  
Le taux d'intérêt moyen en 2022 est de 3.74%. La dette s'éteint totalement en 2039.

## Profil d'extinction de la dette

**5.4 Montant des amortissements**

Exercice	Amortissements	Valeur nette Comptable
2018	292 727.00	9 208 125.00
2019	292 927.06	8 940 257.56
2020	294 528.06	8 647 439.49
2021	293 205.07	8 389 883.45
2022	292 976.80	8 096 906.65

**5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

*Sécurisation de la conduite d'interconnexion en traversée de la Loire à Bas-en-Basset*

**6. PROGRAMME DES TRAVAUX**Etude réalisée :

- Etude de faisabilité d'une conduite de traversée de la Loire à Bas-en-Basset lieu-dit Nant.

Travaux à venir :

- Sécurisation de la conduite d'interconnexion en traversée de la Loire à Bas-en-Basset